



Manuel PME

«Travail et famille»

Doris Leuthard, Conseillère fédérale

Notes pour le discours tenu lors de la conférence de presse

12 février 2007, Berne

Embargo
12.02.2007/10:00

**Seule la version
orale fait foi !**

Messieurs les directeurs,
Mesdames et Messieurs les responsables de PME,
Mesdames, Messieurs,

Le Département fédéral de l'économie tient à vous présenter aujourd'hui le Manuel PME «Travail et famille». Le SECO a élaboré, sous la direction de Madame Anne Küng Gugler, responsable du dossier «Concilier travail et famille», un guide pour développer une gestion d'entreprise favorable à la famille. Cette initiative est soutenue par l'Union suisse des arts et métiers et par l'Union patronale suisse. Nous souhaitons ainsi montrer que, dans les PME également, il existe de nombreuses manières de rendre vie professionnelle et vie familiale plus compatibles. Cela doit être davantage reconnu et traduit dans les faits. Le Manuel PME «Travail et famille» offre à cette fin une aide ciblée et pragmatique.

La conciliation du travail et de la famille contribue à augmenter la productivité du travail et l'offre de travail, à mieux utiliser le capital humain existant et, en fin de compte, à la croissance économique. Une des conditions nécessaires à la réalisation de cet objectif, à côté du développement de l'accueil extra-familial pour les enfants, réside dans des conditions de travail qui soient plus favorables aux parents. Les PME ont pour moi une grande importance. Elles emploient environ les deux tiers des personnes dans notre pays. Du fait de leur taille, elles s'inscrivent souvent dans un contexte différent et ne disposent pas de mêmes possibilités que les grandes entreprises. C'est pourquoi, je tiens aujourd'hui à lancer un appel aux responsables de PME :

Concilier travail et famille dans les PME:

- **c'est possible et**
- **cela rapporte !**

Nombre de PME - comme de grandes entreprises d'ailleurs - peuvent encore faire des progrès dans ce domaine. Les PME ne disposent certes pas des mêmes ressources que les grandes entreprises. Elles ont cependant en main d'autres atouts, différents mais non moins importants. Le contact entre patron et employés est direct et informel. Les PME peuvent agir de manière plus flexible et trouver rapidement des solutions adaptées à chaque situation. Ici, même les petits pas peuvent produire de grands effets ! Je pense ainsi par exemple à la flexibilité du temps de travail ou au télétravail.

Il existe, pour les PME, mille et une façons de répondre avec souplesse aux besoins de leurs employés en tenant compte des impératifs de gestion d'en-

treprise. Pour ne vous donner qu'un exemple : Certains responsables de PME diront «oui, mais... ... le volume du travail fluctue, nous subissons la pression des délais !»

Il existe très souvent une solution à ces « Oui, mais... », même lorsque la situation semble a priori défavorable. Il est vrai que le volume de travail d'une PME subit de fortes fluctuations et que la pression des délais est forte : Si la fluctuation du volume de travail est prévisible, on peut introduire un système de temps de travail modulable sur l'année. Les parents apprécient beaucoup cela. Ils peuvent compenser des heures supplémentaires pendant les vacances scolaires, par exemple. Si les phases de forte pression des délais sont imprévisibles, mais nécessaires et temporaires, les parents sont la plupart du temps disposés à donner un coup de main supplémentaire à une entreprise qui est par ailleurs prévenante à leur égard. Cela conduit, pour les deux parties, à une situation gagnant-gagnant.

Les responsables de PME trouvent dans la conciliation travail-famille des avantages décisifs pour leur entreprise. Pour ne vous en mentionner que quelques-uns :

- L'amélioration de la motivation et de l'engagement des collaborateurs accroissent leur productivité.
- La diminution des absences et de la rotation des employés entraîne une baisse des dépenses de recrutement et d'initiation du personnel.
- Les mesures en faveur de la famille augmentent l'attractivité de l'entreprise sur le marché du travail. En regard de la demande de main-d'œuvre qualifiée, cela constitue également un avantage concurrentiel.
- La répartition, sur plusieurs épaules, des responsabilités et de connaissances diminue les risques pour l'entreprise.

Je suis consciente des défis quotidiens que les responsables de PME doivent relever pour leur entreprise. Je le sais : la pression des coûts est élevée et leur temps compté. C'est pourquoi je mets à leur disposition le Manuel PME «Travail et famille». Cet instrument de travail, à la présentation claire et au caractère pragmatique, a été spécialement créé à leur intention.

Parce qu'il n'y a pas de recette toute faite et que chaque solution doit être adaptée à une situation individuelle, le manuel présente un vaste éventail de mesures possibles, en précisant leurs avantages et leur coût. Il contient des conseils et des instruments pour leur mise en oeuvre concrète et signale les embûches auxquelles il convient de veiller. Le manuel permet aussi de jeter un coup d'oeil dans la pratique : des PME y expliquent à l'aide d'exemples pratiques les expériences qu'elles ont faites dans l'application de différentes mesures.

Je remercie les responsables des entreprises qui répondront ici aujourd'hui à des questions. Je me réjouis du soutien que l'Union suisse des arts et métiers et l'Union patronale suisse nous ont assuré apporter à la diffusion du Manuel PME «Travail et famille». De concert avec les milieux économiques, j'espère convaincre les PME de se lancer dans la conciliation travail-famille. Le succès de modèles de travail favorables à la famille dépend largement de ce que le plus grand nombre possible de patrons connaissent ce manuel et puissent l'utiliser. J'encourage vivement les PME : ayez recours à cet instrument de travail ! Il contribuera à votre succès ! Il contribuera au succès de l'ensemble de l'économie !

Je vous remercie de votre attention et passe la parole à Messieurs Pierre Triponez, Thomas Daum et Luzi Thomann.